



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU
25/09/2019

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 17
- procurations : 4
- Suppléants : 2
- absents : 14
- ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation 11/09/2019

Conseil syndical du 25/09/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
02/10/2019

Affichage syndical le : 02/10/2019

Étaient présents : Marc GRIVEL, Max VINCENT, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MOZOYER, Isabelle CELEYRON, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Romuald DELABIE ;

Absents représenté(s) :	Par :
Dominique BOYER-RIVIERE	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Max VINCENT
Pascal DAVID	Marcel PATIN
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE
Corinne CARDONA	Marc GRIVEL
Bruno LASSAUSSAIE	Geneviève OBERGER
Pascal DAVID	Marcel PATIN

Étai(en)t absent(s) sans représentation : Antoine DUPERRAY, Pierre GOUVERNEYRE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT.

Monsieur Jean-Claude GRANGE, est arrivé en cours de séance et n'a pu prendre part aux votes.

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS

Le **mercredi 25 septembre 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 11/09/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 01/07/2019
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote des délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2019-09-01	Bernard BOURBONNAIS	Foncier	Acquisitions foncières sur la commune de Poleymieux au Mont d'Or parcelle AC 0204
2019-09-02	Bernard BOURBONNAIS	Foncier	Convention relative au passage du public sur des chemins de randonnée traversant des propriétés privées.
2019-09-03	Max VINCENT	Agriculture	Convention de gestion sur les parcelles AB 265/AB 239/AB 233
2019-09-04	Bernard BOURBONNAIS	Finances	Fixation du prix de vente des assiettes découverte lors de la fête de l'agriculture Plaines Monts d'Or 2019.
2019-09-05	Bernard BOURBONNAIS	Finances	Décisions modificatives budgétaire n°1.
2019-09-06	Max VINCENT	Foncier	Demande modificative de la délibération n° 2019-07-02 portant sur l'acquisition de parcelles sur les communes de Poleymieux au Mont d'Or et Chasselay.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 01/07/2019

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 1^{er} juillet 2019.

2. Désignation du secrétaire de séance

Anne-Laure MATHIAS est désignée secrétaire de séance.

3. Vote des Délibérations

Délibération du Conseil Syndical n° 2019-09-01

ACQUISITION FONCIERE SUR LA COMMUNE DE POLEYMIEUX AU MONT D'OR, PARCELLE AC0204

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

Dans le cadre de la veille foncière, et sa politique agricole volontariste, le syndicat œuvre notamment pour pérenniser les exploitations agricoles.

En 2008, Georges Peytel, ancien exploitant agricole, a fait donation de sa maison d'habitation et du caveau du GAEC du Bouc et la Treille au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or. Ces biens situés en centre bourg de la commune de Poleymieux au Mont d'Or ont permis de pérenniser l'activité viticole présente depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, le GAEC du Bouc et la Treille est en pleine expansion et sollicite le syndicat depuis plusieurs années pour l'accompagner dans son développement notamment pour l'augmentation de la surface du caveau vinicole.

Suite à une négociation de la SAFER en lien avec la convention SAFER/SMPMO, le propriétaire de la parcelle contiguë au caveau, Monsieur Dedrie, propose que le SMPMO se porte acquéreur de

ladite parcelle d'une superficie de 4 a 21 située en zone U. Cette acquisition inscrite au BP2019, permettrait l'agrandissement du caveau.

Au regard des enjeux agricoles et du projet de pérennisation du GAEC du Bouc et la Treille il a été proposé les évaluations suivantes :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix total
AC 0204	0204	4a 21 ca	Zone constructible	100 000 €

Le montant de la vente s'élève à 100 000 € hors frais de notaire. Pour rappel, cette parcelle est située en zone U ce qui explique le prix de vente élevé.

Les frais d'intervention SAFER s'élèveront à 6 000 euros TTC.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve l'acquisition de ladite parcelle, autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à ces acquisitions

Bernard BOURBONNAIS, précise que le SMPMO a été sollicité pour participer à cet agrandissement et qu'il a été mené des discussions avec le propriétaire de la parcelle. L'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans une suite logique d'aménagement du caveau pour garantir la pérennité de l'exploitation du Bouc et la Treille.

Le terrain étant situé en zone U, plusieurs projets avaient été envisagés y compris l'acquisition de ce dernier par des particuliers.

Cette acquisition permettra à l'exploitant en place de développer son activité. Le SMPMO s'est naturellement rapproché de la SAFER, pour mener à bien les négociations avec le propriétaire et se porter acquéreur.

Monsieur Max VINCENT, Président du SMPMO, ajoute que le montant de cette acquisition a été voté au BP 2019 et rappelle que Monsieur Georges PEYTEL a fait don de son caveau ainsi que de son habitation au SMPMO et qu'il aurait été dommage de ne pas acquérir ce terrain contigu.

Délibération conseil syndical n° 2019-09-02

CONVENTION RELATIVE AU PASSAGE DU PUBLIC SUR DES CHEMINS DE RANDONNEE TRAVERSANT DES PROPRIETES PRIVEES

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

La mise en œuvre en 2017 du Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDMIPR) sur le territoire Plaines Monts d'Or, piloté par la Métropole de Lyon, a permis d'actualiser le réseau intercommunal géré depuis 20 ans par le SMPMO. Pour des raisons de sécurité, il est proposé de compléter ce dispositif en ouvrant un nouvel itinéraire sur une propriété privée sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or. Il est proposé de mettre en place une convention tripartite entre la commune de Saint Cyr au Mont d'Or, le Syndicat Mixte Plaines Mont d'Or et Monsieur Pralus Pierre-Emile propriétaire de la parcelle AD 54.

Cette convention aura pour objet de définir les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien de ladite parcelle appartenant au propriétaire.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve la convention proposée et autorise le Président à la signer.

Bernard BOURBONNAIS, remercie les associations pour leurs retours d'informations sur le terrain. Il précise que cette convention permettrait de sécuriser le cheminement en évitant d'emprunter une portion de route. Le SMPMO a pris contact avec le propriétaire de la parcelle afin de pouvoir passer cette convention.

Les travaux auront lieu cet hiver avec l'appui de la Métropole de Lyon afin de pouvoir ouvrir le cheminement dès que possible.

Monsieur Cédric JANVIER, Directeur du SMPMO, ajoute que la Métropole de Lyon accompagne le SMPMO et la commune de Saint Cyr au Mont d'Or dans les négociations avec le propriétaire afin d'améliorer la convention type d'autorisation de passage sur propriété privée en vigueur jusque-là. La procédure de modification de la convention type écrite par la Métropole de Lyon pouvant être longue, le SMPMO a proposé ladite convention, entre la commune, le SMPMO et le propriétaire.

Délibération conseil syndical n° 2019-09-03
CONVENTION DE GESTION SUR LES PARCELLES AB 265/AB 239/AB 233
RAPPORTEUR : MAX VINCENT - PRESIDENT

Dans le cadre du projet nature Plaines Monts d'Or, afin de permettre à ses communes membres de maintenir un espace naturel et agricole de qualité, et de favoriser la préservation du patrimoine naturel, le syndicat mixte Plaines Monts d'Or a notamment mis en place un plan de gestion de l'espace et des conventions de gestion partenariales des espaces naturels ou agricoles.

Sur le secteur de COLLONGES AU MONT D'OR lieudit « plateau de Moyrand Charézieux » classé en PENAP zonage A2, une dynamique locale portée par la commune de Collonges au Mont d'Or et le SMPMO en lien avec des propriétaires a permis l'installation de plusieurs porteurs de projets agricoles.

Afin de préserver cette dynamique, dans le cadre du plan de gestion des espaces naturels et agricoles du territoire Plaines Monts d'Or, il est proposé de conventionner avec un propriétaire pour la gestion des parcelles AB 233/ AB 239/ AB 265 pour une surface totale de 0 ha 58 a 54 ca.

Le conseil syndical après en avoir délibéré approuve la convention proposée et autorise le Président à la signer.

Cédric JANVIER, précise que récemment le SMPMO a rencontré la famille LACHAISE, propriétaire de parcelles agricoles sur le plateau de Moyrand Charézieux, et que les échanges ont permis la signature de baux ruraux avec 2 exploitants porteurs de projets sur certaines parcelles. La famille LACHAISE étant propriétaire d'autres parcelles, il a été proposé de conventionner avec le SMPMO en vue d'anticiper de futures installations ou de mise à disposition d'exploitants agricoles.

Monsieur Max VINCENT, ajoute que 3 dossiers d'acquisitions foncières ont été signés sur les communes de St Germain et St Romain, augmentant ainsi le portefeuille foncier du SMPMO. D'autres actes sont à venir d'ici la fin d'année 2019, qui permettront l'installation de futurs agriculteurs sur le territoire Plaines Monts d'Or.

Délibération conseil syndical n° 2019-09-04

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES ASSIETTES DECOUVERTE LORS DE LA FETE DE L'AGRICULTURE PLAINES MONTS D'OR 2019.

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

Dans le cadre de l'organisation de la fête de l'agriculture Plaines Monts d'Or 2019, le SMPMO va mettre en vente des assiettes repas, composées des produits des producteurs locaux présents à la manifestation.

Cette action a pour but d'inciter les visiteurs à consommer les produits des exposants pour leur déjeuner.

Le SMPMO encaissera également ce jour-là pour le compte du lycée SANDAR, les barquettes de frites au prix unitaire de 2€. Cette démarche a pour but de n'avoir qu'une seule caisse au moment de la vente des assiettes découverte, ce qui permettra aux acheteurs de n'effectuer qu'un seul règlement. Le lycée Sandar émettra ensuite une facture au SMPMO du montant correspondant aux nombre de portions de frites vendues. Cet encaissement effectué par le SMPMO, n'aura lieu que sur la période de vente des assiettes repas, le lycée Sandar reprendra ensuite l'encaissement des portions de frites.

Ainsi il est proposé au conseil syndical de fixer le prix de vente de l'assiette repas pour 2 personnes, composée de fromages, charcuterie, crudités et pain à 16€ et la vente de steaks hachés à 2€ pièce, ainsi que d'encaisser le prix des portions de frites à 2€ pièces.

Le conseil syndical après en avoir délibéré fixe le prix des assiettes découverte pour 2 personnes à 16€, celui des steaks à 2€ pièce et approuve la démarche de vente de frites au prix de 2€ la portion. Le conseil syndical autorise le président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Bernard BOURBONNAIS, ajoute que des améliorations ont été apportées pour l'organisation de la fête de l'agriculture. Cette édition aura pour particularité de proposer à la vente des assiettes découverte, élaborées avec les produits des producteurs locaux.

Max VINCENT, précise que la buvette sera tenue au profit des élèves du lycée Sandar.

Monsieur Bernard COQUET, élu titulaire représentant de la commune de Saint Didier au Mont d'Or, demande qui va conditionner et élaborer les assiettes découverte, proposées à la vente.

Cédric JANVIER, informe que les élèves du lycée Sandar ainsi que quelques élus du SMPMO, vont aider à la création des assiettes.

Max VINCENT, indique également que les plaques de cuisson nécessaires à la préparation des steaks hachés, seront prêtées pour l'occasion par La Pièce du Boucher, restaurant installé sur la commune de Limonest et que Gérard DARDET, Vice-Président en charge de la communication, se chargera de la cuisson de steaks.

Délibération conseil syndical n° 2019-09-05

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRE N°1.

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

Aux vues des résultats du grand livre du budget principal de l'exercice 2019, il est nécessaire d'apporter des modifications au BP de 2019.

Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant en €
011	60632	Fournitures de petit équipement	- 5 000.00
011	611	Contrat de prestation de services	- 3 983.78
011	615228	Autres bâtiments	- 5 840.00
011	61551	Entretien matériel roulant	+ 5 000.00
011	6233	Foire et exposition (fête de l'agriculture 2019)	+ 5 840.00
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	+ 3 983.78

Cette décision n'engendre pas d'augmentation de dépense à la section de fonctionnement au budget principal de l'exercice 2019 et n'a pas d'incidence sur l'équilibre budgétaire.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré approuve la décision modificative budgétaire n°1 et autorise le Président à signer tous les documents s'y afférents.

Bernard BOURBONNAIS, indique qu'il s'agit d'un réajustement des lignes budgétaires, sans modification du BP.

Délibération conseil syndical n° 2019-09-06

DEMANDE MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N° 2019-07-02 PORTANT SUR L'ACQUISITION DE PARCELLES SUR LES COMMUNES DE POLEYMIEUX AU MONT D'OR ET CHASSELAY

RAPPORTEUR : MAX VINCENT – PRESIDENT

Suite à une erreur de plume, nous proposons au conseil syndical de modifier la délibération n° 2019-07-02 en apportant les modifications nécessaires, à savoir ajout des parcelles C 0347 et C 0348 sur la commune de Chasselay, dans la proposition d'acquisition soumise par la SAFER, pour le compte.

En 2017, Monsieur Sollier a proposé, par le biais de la SAFER et en lien avec le fermier en place, au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or la vente de ses nombreuses parcelles cadastrées A 124-166-167-460-461-463-527-534-535-991 pour une surface totale de 3.96 hectares, situées au lieuxdits « Les places, les combes et la feysssolier, Jayere et la colas et Fond grimaud » à Poleymieux au Mont d'Or et AD 75-C347-348 pour une surface totale de 2380 m², situées au lieu dit « Les roches » à Chasselay.

Au regard des enjeux agricoles et stratégique sur ces secteurs, qui permettent progressivement de constituer un portefeuille foncier pour maintenir l'activité agricole sur le territoire Plaines Monts d'Or, faciliter les échanges et éviter le détournement pour des activités de loisirs de la vocation agricole et naturel de ces terrains il a été proposé en 2017, à Monsieur Sollier en lien avec la SAFER les évaluations suivantes pour un montant estimé à 16 297€ hors frais de SAFER et de notaire.

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
A124	124	1618	Bois taillis	0.10	161.80
A166	166	2517	Terre	0.40	1130
A167	167	2849	Terre	0.40	1280
A460	460	2699	Terre	0.50	1230
A461	461	2472	Terre	0.50	1120
A463	463	11128	Terre	0.50	5010
A527	527	450	Bois taillis	0.10	45
A534	534	4938	Terre	0.45	2044.20
A535	535	1442	Bois taillis	0.15	220
A991	991	1844	Bois taillis	0.15	280
AD75	75	7667	Terre	0.46	3300
C347	347	1420	Bois taillis	0.20	284
C348	348	960	Bois taillis	0.20	192

Le comité technique SAFER a attribué les parcelles A 166 et A 167 à Cécile Grand (proximité immédiate de son siège d'exploitation) pour une surface totale de 53 a 66 ca. Les autres parcelles étant attribuées au SMPMO.

Fin 2018, le preneur en place n'étant pas en accord avec la décision du comité technique SAFER et la conduite de ce dossier, se positionne sur l'acquisition des parcelles A 460, A 461, A 463, A 534, AD 75, pour une surface de 2 ha 89 a 04 ca.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré approuve l'acquisition des parcelles restantes et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Max VINCENT, indique qu'il s'agit d'une simple erreur de plume sur la rédaction de la précédente délibération.

Questions Diverses :

1. Plan d'actions de l'Espace Agri-Parc Plaines Monts d'Or
Cédric JANVIER, remercie l'ensemble des participants aux précédents ateliers. Et présente le PPT préparé avec l'agence d'urbanisme de Lyon. Il présente la préfiguration des fiches actions en évoquant des exemples. Il précise que ces fiches actions émanent des ateliers et

qu'un certain nombre seront portées à délibération lors du prochain Conseil Syndical de décembre.

Ces fiches actions seront ensuite priorisées par les élus du conseil syndical et déclinées en fiches opérationnelles.

Bernard BOURBONNAIS, estime que le calendrier est bien proportionné en vue des futures élections municipales. Les équipes futures pourront ainsi travailler efficacement sur l'ensemble des actions à mettre en œuvre et validées par le conseil syndical en place actuellement.

Max VINCENT, ajoute que les politiques de la mandature de ce conseil syndical, servira aux prochaines équipes.

2. Présentation Fête de l'Agriculture Plaines Monts d'Or 2019

Madame Sylvie TABARAND, chargée de mission agriculture environnement au SMPMO, présente la fête de l'Agriculture Plaines Monts d'Or 2020 et remercie les élus pour leur implication dans l'organisation de cette dernière.

Cédric JANVIER, fait un bilan de communication qui a été beaucoup plus développé que sur la précédente édition.

Notamment grâce la distribution du flyer de la fête dans les gazettes communales, ce qui représente plus de 18500 flyers distribués par ce biais-là. Mais aussi l'installation de banderoles à l'effigie de la fête sur les communes du SMPMO.

En termes d'exposants nous auront 2 nouveaux exploitants présents, un éleveur d'escargots (en consultation avec M. MARTIN exploitant sur QUINCIEUX indisponible le jour de la fête) et Jacques D.C. maraîcher sur la commune de Chasselay.

Ainsi que les 4 porteurs de projets installés dans le futur bâtiment de la Morelle.

Sylvie TABARAND, précise qu'il y aura également 26 partenaires présents et que le seul « foodtrucks » de la fête sera celui des gaufres de Nanette, déjà présent l'an dernier, puisque des repas seront proposés au travers des assiettes découverte et des steaks des producteurs.

Cédric JANVIER, ajoute que nous allons avoir une organisation d'équipe avec un travail à la chaîne pour créer et servir les assiettes repas.

Christian Têtedoie, à nouveau parrain de l'événement cette année, ouvrira la fête.

Sylvie TABARAND, annonce qu'il y aura un programme de la fête distribué à chaque famille à l'entrée du site. La fête ouvrira à 10h15 cette année, il y'aura également de la musique sur l'ensemble de la journée et sur la totalité du site.

3. Découverte de la faune nocturne, avec la fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon et le groupement d'intérêt cynégétique des Monts d'Or

Cette manifestation à destination des élus du conseil syndical et de quelques partenaires a pour but d'expliquer de manière ludique le partenariat existant entre le GIC, la Fédération des chasseurs et le SMPMO. Une information plus précise sera transmise aux élus afin qu'ils s'inscrivent. Un temps en salle pour diffuser un diaporama sur le partenariat, puis le protocole de suivi de la faune nocturne sera organisé (à l'institut Sandar, selon leur accord) et sera suivi d'un circuit en car ou mini bus selon le nombre de participants, la soirée sera clôturée par le verre de l'amitié.

4. Inauguration du chemin de Chalettes, des sentiers de la Dent de Loup et Trève du Loup

Bernard Bourbonnais, présente l'inauguration et insiste sur le rôle d'intérêt général des associations et de la mobilisation des bénévoles qui s'investissent dans des restaurations exceptionnelles.

Il invite les membres du conseil syndical à participer à cette inauguration.

Questions diverses complémentaire

1. Information sur les feux en zones naturelles

Gérard Dardet, expose un incident récent survenu sur la commune de Couzon au Mont d'Or. Monsieur Jean-Luc Poirier élu titulaire représentant de la commune de Curis-au-Mont-d'Or expose un incident récent survenu sur la commune d'Albigny sur Saône.

Ces deux cas font état de feux de friches maîtrisés par les pompiers, mais peuvent inquiéter car ils soulèvent des questions d'accès, d'entretien de parcelles et d'incivilités.

De nombreux échanges ont suivi ces exemple et Max Vincent, propose que l'équipe technique du SMPMO prenne rendez-vous avec le SDMIS pour envisager un travail collaboratif et établir une stratégie de gestion et d'intervention.

2.arrêté municipal « interdiction de pesticide »

Bernard Bourbonnais a souhaité aborder ce sujet afin d'envisager une réflexion à l'échelle intercommunale. De nombreux échanges ont suivi sa présentation et certaines communes comme Chasselay ont déjà organisé des conférences sur le thème des évolutions de pratique en agriculture. Max VINCENT, invite chaque commune à mener sa réflexion et propose de débattre ultérieurement sur ce point et souhaite que l'équipe technique du SMPMO fasse un état des lieux des pratiques actuelles en termes d'utilisation de produits phytosanitaires par les agriculteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Président du Syndicat des Monts d'Or

Max VINCENT



